



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 14 février 2019

Déclaration Préalable Au CHSCT-C du 14 février 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Les Risques Psycho Sociaux continuent de se développer au sein de l'établissement. **Force Ouvrière n'a de cesse de dénoncer** les réorganisations interminables, tant au niveau de l'exploitation que des fonctions supports, qui en sont la cause. A ce propos, **Force Ouvrière rappelle** qu'elle a dénoncé les conditions scandaleuses dans lesquelles a été mise en œuvre la réforme GBCP. L'expertise conduite en 2018 à la demande du CHSCT-C a confirmé **point par point** ce que **Force Ouvrière** a constamment dénoncé depuis 2016.

A l'heure où se profile un vaste programme de **« restructurations – destructions »** dans le cadre d'action publique 2022 et du futur Contrat d'Objectif et de Performance (**COP**) de l'établissement, (avec notamment les filières ingénierie et domaniales qui sont dans le collimateur) **Force Ouvrière ne peut l'accepter et saura prendre ses responsabilités** pour assurer la défense des Personnels et éviter qu'ils soient sacrifiés sur l'autel de la réduction des dépenses publiques.

Force Ouvrière a obtenu la mise en place en 2017 d'une expérimentation sur le télétravail. Un point d'étape de cette expérimentation a été présenté dans les instances de VNF dans le courant de l'année 2018. Il devient urgent de pérenniser au sein de notre établissement ce mode d'organisation du travail qui a d'ores et déjà donné satisfaction, tant du point de vue de l'employeur que des Personnels qui y ont eu recours. **Force Ouvrière exige** à cette occasion que les freins qui ont pu être mis localement à son développement soient levés et permettent une équité de traitement, notamment sur le nombre de jours télétravaillés.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIÈRE

Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou sebastien.beudaert@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CHSCT-c

Titulaires : Richard Henrard : richard.henrard@vnf.fr - Didier Gaillard : didier.gaillard@vnf.fr - Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr
Suppléants : Mickaël Rousselle mickael.rousselle@vnf.fr - Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr - Samuel Baptiste : samuel.baptiste@vnf.fr

Pourquoi ne pas aller plus loin ! **Force Ouvrière constate**, alors que vous vous étiez engagé lors d'un CHSCT-C de 2018, que la notion de travail déporté n'est pas abordée.

Force Ouvrière n'a cessé de porter la question de l'amiante et du risque qui en découle pour les Personnels, ce qui a contraint VNF à prendre la mesure de ce dossier. Si des avancées ont pu être enregistrées, notamment en terme méthodologique, **Force Ouvrière est toujours en attente** d'un programme de travaux de désamiantage, permettant d'éradiquer au plus vite ce fléau. **Force Ouvrière** vous demande un point d'avancement sur l'organisation du suivi individuel des agents exposés à l'amiante. Une fois la phase diagnostic terminée, quels moyens financiers seront mis en place pour traiter cette thématique et avec quelle échéance. Qu'avez-vous prévu pour 2019 ?

Les représentants **Force Ouvrière**
au CHSCT-C

